



QUATRIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts
sur l'application des recommandations
concernant le personnel enseignant
(CEART): Rapport de la huitième session**

1. Le Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant (CEART) a tenu sa huitième session au siège de l'UNESCO à Paris du 15 au 19 septembre 2003. Lors de sa séance de clôture, il a adopté un [rapport](#)¹ comportant quatre annexes. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes (STM) ainsi que le Conseil d'administration ont examiné un rapport intérimaire sur les principaux résultats de la huitième session lors de la 288^e session, en novembre 2003², du Conseil d'administration.
2. Dans le même temps, la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail (LILS) a, lors de la 288^e session³, examiné un document et l'annexe du rapport CEART relatif aux allégations des organisations d'enseignants concernant le non-respect des dispositions des recommandations. Le Conseil d'administration a pris note de ces documents et autorisé le Directeur général à transmettre les résultats des travaux et les recommandations du CEART aux gouvernements et aux organisations d'enseignants concernées.

¹ Exemplaires disponibles sur demande.

² Document GB.288/STM/3.

³ Document GB.288/LILS/10/1.

Le statut des enseignants et les recommandations de 1966 et 1997: principaux problèmes et recommandations résultant de la huitième session

3. Comme cela a été porté à la connaissance de la commission STM lors de la dernière session, les principaux problèmes qui touchent la profession d'enseignant et les recommandations résultant de la huitième session portent sur les points suivants:
- *Emploi, conditions de formation et de perfectionnement.* Le plus grave problème auquel se heurte actuellement la profession d'enseignant est la pénurie d'enseignants qualifiés. Ce phénomène tient à l'augmentation de la demande, due au fait que les pays se sont engagés à atteindre l'objectif de l'éducation pour tous, au vieillissement du corps enseignant dans les pays développés et à l'absence manifeste d'amélioration générale de la situation des enseignants et de leurs conditions d'emploi. On assiste ainsi à la mise en place de pratiques pernicieuses qui consistent à recruter des «enseignants bénévoles» insuffisamment formés ou à amputer les programmes, et qui remettent en cause le professionnalisme des enseignants. Pour s'attaquer à ces problèmes, les responsables de l'enseignement doivent élaborer des programmes adaptés de formation continue et en cours d'emploi, établir des grilles salariales comparables à celles en usage dans d'autres professions exigeant des qualifications similaires, et veiller à assurer un équilibre en matière de recrutement, notamment entre hommes et femmes, dans l'ensemble de la profession.
 - *Le dialogue social dans l'éducation.* Le dialogue social dans l'éducation reste extrêmement fragile. Les enseignants et leurs organisations ne sont généralement pas consultés sur les grandes réformes. Il subsiste un important décalage entre la ratification des normes internationales du travail et la pratique effective au niveau national. Des progrès ont néanmoins été enregistrés ces dernières années dans des régions telles que l'Amérique latine et l'Europe centrale et orientale, les avancées de la démocratie ayant entraîné une amélioration du climat général et la pérennisation des mécanismes de dialogue social. Des recommandations ont été formulées en ce qui concerne la mise en place systématique de mécanismes efficaces de dialogue social dans tous les Etats Membres, le recours accru au dialogue social au niveau international, notamment dans les institutions financières internationales, et l'assistance que l'OIT et l'UNESCO pourraient fournir pour renforcer les capacités de dialogue entre les autorités responsables de l'enseignement et les organisations d'enseignants.
 - *Formation des enseignants.* Si les informations disponibles montrent que des progrès ont été réalisés dans certains domaines tels que l'acquisition de qualifications tertiaires par les nouveaux enseignants dans un nombre croissant de pays, la question de la qualification des enseignants reste un sujet de préoccupation dans beaucoup de pays en développement.
 - *Les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement et la formation.* Il est indispensable que les enseignants disposent de suffisamment de temps pour se former dans ce domaine et intégrer ces technologies dans leurs pratiques professionnelles; à cet égard, le dialogue revêt une importance capitale.
 - *Le VIH/SIDA et l'éducation pour tous.* Les répercussions du VIH/SIDA sur l'enseignement et l'éducation sont de plus en plus désastreuses et difficiles à maîtriser: augmentation du nombre d'orphelins, décès et absentéisme des professeurs, appauvrissement des familles et des communautés qui financent normalement les

écoles. L'OIT et l'UNESCO devraient collaborer à la diffusion et à la mise en œuvre du Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail.

- *Les femmes et l'enseignement.* Dans le cadre de leurs efforts pour définir les obstacles à la participation des femmes à la gestion des établissements d'enseignement et pour trouver les moyens de les surmonter, le BIT et l'UNESCO devraient entreprendre des recherches ou mettre au point des indicateurs.
- *Enseignement supérieur.* La sécurité de l'emploi ou son équivalent fonctionnel est une pratique courante dans de nombreux pays, mais le recours croissant à l'emploi à temps partiel et à l'emploi temporaire constitue une menace pour la qualité de l'éducation et la liberté académique dans l'enseignement supérieur.
- *Les indicateurs relatifs aux enseignants.* L'UNESCO et le BIT devraient poursuivre leurs activités visant à mettre au point et à développer des indicateurs clés concernant la profession enseignante sur une base permanente et ils devraient étudier la manière dont les gouvernements et les organisations d'enseignants peuvent mettre à profit ces indicateurs afin d'introduire des changements positifs dans l'enseignement.

4. La Commission des réunions sectorielles et techniques et des questions connexes voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de demander au Directeur général:

- a) *de transmettre le rapport de la huitième session du Comité conjoint OIT/UNESCO d'experts sur l'application des recommandations concernant le personnel enseignant aux gouvernements des États Membres et, par leur intermédiaire, aux organisations d'employeurs et de travailleurs intéressées de même qu'aux organisations intergouvernementales et organisations non gouvernementales internationales qui s'occupent de l'éducation et des enseignants;*
- b) *de prendre en compte, si nécessaire en consultation avec le Directeur général de l'UNESCO, les propositions formulées par le comité conjoint dans son rapport à propos de l'action future de l'OIT et de l'UNESCO lorsqu'il s'agira de planifier et de mettre en œuvre les activités futures de l'OIT, compte dûment tenu du programme et budget approuvé pour 2004-05.*

Genève, le 19 janvier 2004.

Point appelant une décision: paragraphe 4.